

**ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022, À 19 H, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 (budget)
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021
- 4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)
- 5 ADMINISTRATION
 - 5.1 Adoption des comptes à payer au 7 janvier 2022
- 6 CORRESPONDANCE
- 7 RÈGLEMENTS
 - 7.1 Adoption du règlement n°343-11-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone (CR-5 – CPE et terrains de jeux)
 - 7.2 Adoption du règlement n° 344-12-2021 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2022; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues
 - 7.3 Avis de motion et présentation du règlement n° 345-01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux
 - 7.4 Avis de motion et présentation du règlement n° 346-01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Racine
 - 7.5 Avis de motion et présentation du règlement n°347-01-2022 remplaçant le règlement 218-12-2012 et ses amendements sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Racine et la publication des avis publics
- 8 RÉSOLUTIONS
 - 8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 148 700\$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022 (Refinancement – Eau potable)
 - 8.2 Résolution d'adjudication
 - 8.3 Affectation – Fonds réservé – Élections (3 000 \$ par année)
 - 8.4 Demande d'autorisation au ministère des Transports (MTQ) – Installation de signalisation – Haltes des routes 222 et 243.
 - 8.5 Achat – Enfonce-pieu
 - 8.6 Résolution concernant l'utilisation du chemin J.A. Bombardier par la SÉPAQ
 - 8.7 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
- 9 PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES
- 10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)
- 11 LEVÉE DE LA SÉANCE